



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023- 068 bis**

**Publié le 08 février 2023**

## **SOMMAIRE**

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté du 08 février 2023 portant désaffectation de la parcelle non bâtie référencée HP 388 d'une superficie de 339 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle HP 369) située rue Alexandre Dumas, cité scolaire d'Amiens (80)

### **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD**

Décision N°212-2023 en date du 06 février 2023 portant radiation des cadres actifs et admission à la retraite d'un pilote de la station de pilotage de Dunkerque



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant désaffectation de la parcelle non bâtie référencée HP 388 d'une superficie de 339 m<sup>2</sup>  
(issue de la division de la parcelle HP 369) située rue Alexandre Dumas, cité scolaire d'Amiens (80)**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret de nomination du 30 juin 2021 de monsieur Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INTB8900144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 du conseil d'administration du lycée général Louis Thuillier à Amiens (80) donnant un avis favorable à la désaffectation de l'enseignement de la parcelle HP 369 pour partie (353 m<sup>2</sup>) pour permettre la création d'une voie d'accès au parking aménagé sur l'ancien site de la piscine Vallerey, une partie non bâtie de la cité scolaire ;

Vu les délibérations du 29 novembre 2021 du conseil d'administration des lycée des métiers et lycée technologique Edouard Gand à Amiens (80) donnant un avis favorable à la désaffectation d'une partie de la parcelle non bâtie HP 369 d'une superficie de 353 m<sup>2</sup>, propriété régionale, afin de créer une voie d'accès au parking aménagé sur l'ancien site de la piscine Vallerey rue Alexandre Dumas à Amiens ;

Vu la délibération du 31 janvier 2022 du conseil d'administration du lycée technologique Edouard Branly à Amiens (80) donnant un avis favorable à la désaffectation de la parcelle HP 369 pour permettre la création d'une voie d'accès au parking aménagé sur l'ancien site de la piscine Vallerey ;

Vu la délibération du 3 février 2022 du conseil d'administration du lycée des métiers Edouard Branly à Amiens (80) donnant un avis favorable à la désaffectation de la parcelle HP 369 pour permettre la création d'une voie d'accès au parking aménagé sur l'ancien site de la piscine Vallerey ;

Vu la délibération n° 2022.01990 du 22 novembre 2022 du conseil régional des Hauts-de-France lançant la procédure de désaffectation de l'enseignement de la parcelle HP 388 d'une superficie de 339 m<sup>2</sup> (code site S0390 en partie) afin d'en permettre sa cession à l'euro symbolique à Amiens Métropole ;

Vu le courrier du conseil régional des Hauts-de-France du 7 décembre 2022 sollicitant la désaffectation de l'enseignement d'une parcelle non bâtie référencée HP 388 de 339 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle HP 369), propriété régionale ;

Vu l'avis favorable du 11 janvier 2023 de la délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue des Hauts-de-France à la désaffectation de l'enseignement de la parcelle non bâtie HP 388 (issue de la division de la parcelle HP 369) rue Alexandre Dumas, cité scolaire d'Amiens ;

## **A R R Ê T E**

### Article 1er

N'est plus affectée à l'activité scolaire, la parcelle non bâtie référencée HP 388 de 339 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle HP 369), située rue Alexandre Dumas, Cité scolaire d'Amiens (80), (code site S0390), selon le plan annexé.

### Article 2

La présente décision sera notifiée au président de la région Hauts-de-France et à la rectrice de région académique des Hauts-de-France.

### Article 3

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

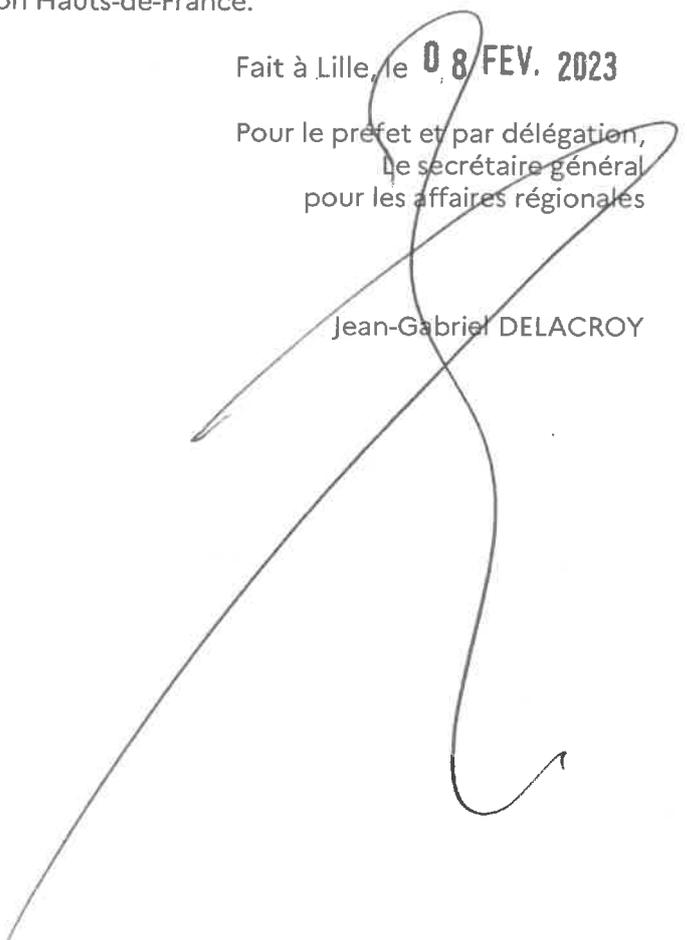
Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la région Hauts-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 08 FEV. 2023

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général  
pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY







**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Service formation et emploi maritimes

Le Havre, le 6 février 2023

**DÉCISION n° 212 / 2023**  
**Portant radiation des cadres actifs et admission à la retraite**  
**d'un pilote de la station de pilotage de Dunkerque**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord,

- VU** le Code des transports ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté n° 227 / 2022 du 23 décembre 2022 modifié portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 juin 2022 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la Mer Manche Est - Mer du Nord ;
- VU** la décision n° 1190 / 2022 du 16 juin 2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la demande de radiation des cadres actifs de la station de pilotage de Dunkerque, formulée le 09 novembre 2022 par monsieur PLEUVRET Christophe ;
- VU** le courrier du président de la station de pilotage de Dunkerque du 24 janvier 2023 relayant la demande de radiation des cadres actifs de ladite station de monsieur PLEUVRET Christophe ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord :

## DÉCIDE :

### Article 1 :

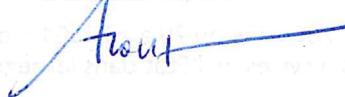
Monsieur PLEUVRET Christophe, pilote de la station de pilotage de Dunkerque, identifié sous le n° 19840682 est, sur sa demande, radié des cadres actifs de ladite station à compter du 27 avril 2023 et admis à la retraite à compter du 28 avril 2023 (00h00).

### Article 2 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de la notification de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional  
de la mer Manche Est - Mer du Nord  
Sébastien ROUX



### Collection des décisions :

Monsieur PLEUVRET Christophe  
Station de pilotage de Dunkerque  
DDTM / DML 59  
DGITM / DTFFP / SDP / P3  
Dossier SFEM